

Actions anti-syndicales

L'actualité est largement occupée depuis plusieurs mois par le scandale du lait nourrisson contaminé, produit par la multinationale Lactalis. Cette multinationale, dont les dirigeants sont pourtant très discrets, est devenue un archétype de ces entreprises internationales pour qui, en toute bonne logique capitaliste, toutes les dérives sont envisageables, pourvu qu'elles garantissent un profit maximal pour leurs actionnaires...

Exploitation éhontée de ses principaux fournisseurs, les producteurs laitiers, chantage permanent vis à vis de ses distributeurs, les grandes enseignes commerciales -qui ne sont pourtant pas elles-mêmes des parangons de vertus !- sans oublier, et c'est le sujet de l'article du quotidien Le Monde à lire ci-dessous, la chasse impitoyable à toutes formes d'organisations chez ses propres salariés ! **Nous sommes en 1982, l'entreprise Besnier n'était pas encore Lactalis...**

L'usage des milices syndicales n'est malheureusement pas réservé à la famille Besnier... **Au Creusot et à Chalon, nos camarades de Creusot-Loire et Framatome ont eu également à en subir les conséquences** : voir l'article de Jacky DUBOIS, retraité du Syndicat CGT Creusot-Loire, ancien Secrétaire général de l'UL de Chalon.

En janvier 2018, le numéro 197 de Vie Nouvelle publiait un témoignage de Joseph TREHEL, ancien de chez **Simca**, évoquant la **stratégie patronale de répression anti-syndicale et de promotion des organisations "maison"**, d'où sont souvent

issues ces milices.
En novembre 2016, le mensuel Ensemble avait évoqué **l'assassinat, le 5 juin 1977, de Pierre Maitre par la milice chargée**



du maintien de l'ordre et de la répression chez Citroën, système inspiré du "modèle social" mis en place par Simca !!

Les écrits-mémoires de nos anciens illustrent fréquemment cette véritable "guérilla" organisée par les patrons de l'époque. Dans son ouvrage "Mémoire ouvrière d'un Bourbonnien", édité en 1993, Joseph VINCENT évoque la répression mise en place par le **patron des usines Puzenat** en réaction aux grandes avancées sociales du Front Populaire. Puis, quelques pages plus loin, tiens, surprise ! **Puzenat étant devenu Someca, on y retrouve les milices SIMCA...**

Pour terminer ce rapide tour d'horizon de la répression anti-syndicale, le témoignage de Gérard CORNELOUP, enseignant retraité, militant Cégétiste très connu et respecté dans la profession, mais pourtant **victime de sanctions pour avoir suivi les mots d'ordre de grève de la CGT au moment de la première guerre du Golfe.**

Bonne lecture à vous.

N'hésitez pas à communiquer à l'IHS-71 les récits et témoignages qui illustrent ces actions incessantes du patronat contre le syndicalisme, la CGT et ses militants, tout particulièrement.

Pour l'IHS71
Gérard Burtin

En 1982, le groupe Besnier lançait l'« opération camembert »

Bien avant le scandale du lait infantile contaminé, l'ancêtre de Lactalis faisait la « une » de la presse en engageant des gros bras pour récupérer 750 000 fromages tombés aux mains d'ouvriers grévistes.

M le magazine du Monde | 26.01.2018 à 15h07 | Par François Krug

Quand il ne s'appelait pas encore Lactalis, le groupe de la famille Besnier avait déjà un goût prononcé pour le secret.

Vers minuit, le commando se déploie dans les rues et progresse vers l'objectif. Les renseignements font état de preneurs d'otages déterminés. Leurs prisonniers seraient mal en point. On cisaille le grillage qui entoure le site. En quelques minutes, la trentaine de forcenés est neutralisée et enfermée. Quelques coups et des jets de gaz lacrymogène ont suffi. On ouvre la grille principale aux camions qui attendaient à proximité. Reste à libérer et à exfiltrer les otages : 750 000 camemberts...

Dans la nuit du dimanche 7 au lundi 8 février 1982, environ 120 hommes menés par un ancien parachutiste prennent le contrôle d'une petite ville de 3 000 habitants, Isigny-sur-Mer, dans le Calvados. Le propriétaire d'une fromagerie occupée par des grévistes les a envoyés sauver la production. Les ouvriers sont séquestrés pendant près de six heures, le temps de charger les camemberts.

Le retour des milices patronales

« Quand les vigiles passent, la justice trépasse », s'insurge *La Renaissance - Le Bessin*. « L'affaire a l'allure d'une caricature de notre génie national », s'amuse Christine Ockrent en ouverture du 20 heures d'Antenne 2. Les syndicats dénoncent le retour des milices patronales. La gauche, au pouvoir depuis neuf mois, se persuade que des officines paramilitaires oeuvrent pour la droite. Le Monde diagnostique « une psychose de déstabilisation ». On finit par en oublier le commanditaire.



Le groupe Besnier s'appelle aujourd'hui Lactalis. A l'époque déjà, le futur numéro un mondial des produits laitiers évite les contacts avec les pouvoirs publics et les médias. Il est dirigé par Michel Besnier. C'est le fils d'André, le fondateur dans les années 1930, et le père d'Emmanuel, le patron actuel. Celui-ci a été obligé de sortir enfin du silence après la contamination aux salmonelles de lait en poudre pour bébés dans une usine de Mayenne.

En cet hiver 1982, le groupe a un souci dans une autre usine. Il vient de racheter son concurrent Claudel Roustang, propriétaire entre autres d'une fromagerie d'environ 150 salariés à Isigny. Au même moment, la réduction du temps de travail à 39 heures imposée par la gauche entre en vigueur. A Isigny, les négociations sur le nouveau planning de l'usine sont tendues. Le mardi 2 février au matin, les ouvriers bloquent le site. A l'intérieur, le stock de camemberts est évalué à 3 millions de francs.

En fin de semaine, la justice ordonne en référé le déblocage de l'usine. Besnier réclame l'envoi des forces de l'ordre. Le préfet du Calvados, Paul Feuilloley (aujourd'hui décédé, comme la plupart des protagonistes), préfère calmer les esprits et attendre la reprise des négociations prévue le lundi. « A 48 heures près, des

camemberts ne sont tout de même pas en perdition ! », résumera-t-il dans un livre retraçant sa carrière. Besnier n'est pas du même avis.

Les grévistes, qui n'ont pas reçu leur salaire de janvier, prévoient de vendre les fromages pour tenir. Bernard Aubert, secrétaire général du groupe, a une idée. Il contacte un camarade de régiment, Fernand Loustau, qui s'est reconverti dans la sécurité privée. Sa société, Normandy, fournira plus tard des gros bras au Front national ; un de ses fils, Axel, est aujourd'hui un proche de Marine Le Pen.

<http://droites-extremes.blog.lemonde.fr/2015/10/01/fn-axel-loustau-investi-candidat-en-position-eligible-pour-les-elections-regionales-en-ile-de-france/>

En vingt-quatre heures, Loustau réunit 37 « *petits gars* », comme il les appellera lors du procès . Voitures de location, talkies-walkies, brassards rouges et jaunes : l'«opération camembert» est préparée minutieusement.

Les gendarmes impuissants

Besnier a réquisitionné de son côté 85 salariés venus de Mayenne, pour charger la marchandise. Devant l'usine, les gendarmes restent impuissants. « *Intervenir à l'intérieur sans mandat était difficile*, se rappelle Philippe Deslandes, alors sous-préfet de Bayeux. *La seule chose qu'on pouvait faire , c'était relever les immatriculations.* » Les jours suivants, à Isigny, on manifeste en chantant *L'Internationale*. A Paris, Loustau donne une conférence de presse, fier de « *l'aspect professionnel et militaire de cette opération qui devait être menée proprement et sans bavure... Afin d'empêcher toute fuite des grévistes, nous avons pris en tenaille les diverses voies d'accès à l'entreprise. Plusieurs hommes ont également été postés aux carrefours stratégiques de la ville afin de prévenir tout incident.* »

Jean-Pierre Poussin, le juge d'instruction qui l'interroge à Caen, se souvient bien aujourd'hui du personnage : « *Il n'était pas antipathique, ce n'était pas une grosse brute. Il n'a pas cherché à diminuer ses responsabilités. Il ne m'a rien caché de son action, mais il a été beaucoup plus discret sur les conditions de cette action.* » Loustau assure être intervenu gratuitement pour son copain Aubert. Au procès, il sera pourtant question d'une facture en suspens de 96 000 francs, le prix à payer pour sauver les camemberts !

« *Je suis rentré chez moi pour prendre ce qui m'appartient* », affirme de son côté à la presse le secrétaire général de Besnier. Le scandale laisse indifférent le groupe, qui menace de licencier les grévistes. Les pouvoirs publics tentent des négociations. Convoqué, Michel Besnier les sèche. « *C'était un conquérant, maniant le secret et impossible à approcher* », se rappelle Philippe Deslandes, l'ancien sous-préfet.

Le procès s'ouvre à Caen en 1984. Loustau et Aubert sont condamnés à six mois de prison avec sursis pour «séquestration de moins de 24 heures». L'année suivante, en appel, leurs peines sont ramenées à trois mois. L'affaire n'aura qu'une seule conséquence immédiate : le vote en 1983 d'une loi réglementant les activités de sécurité privée.

Mais, trente-six ans après son « opération camembert », Lactalis est à nouveau contraint de justifier son goût pour le secret et le rapport de force.

La SITER ou l'action anti-syndicale à Creusot-Loire et Framatome au Creusot et à Chalon

Si vous avez lu le livre de l'ancien dirigeant de la CGT, Marcel CAILLE, "Les truands du patronat", vous avez pris connaissance de l'existence de milices qui oeuvraient pour le patronat pendant les années 1970/80, notamment dans les usines Citroën et Simca, où la répression anti-CGT a été la plus forte, y faisant de nombreux blessés¹.

Ces milices étaient souvent liées à la CFT (Confédération française du travail) -syndicat purement patronal- et au SAC (Service Action Civique, hommes de main du parti politique RPR), dissout après la tuerie d'Auriol², ce qui concrétisait la proximité de tous ces truands avec le grand patronat et son extrême.

Pour ce qui concerne la SITER³, mise en place, fin des années 70, début des années 80, par les directions de Creusot-Loire et de Framatome, filiale de Creusot-Loire à l'époque⁴, nous étions en présence d'individus qui avaient pour mission d'infiltrer les syndicats pour mener des initiatives anti-syndicales.

Ces recrutés touchaient 2 paies : une première de leur entreprise intérimaire, la SITER, et une seconde de Creusot-Loire ou de Framatome !...

Ils ont agi dans ces deux entreprises en infiltrant les syndicats et en "cassant" les mouvements de grève. Ils menaient également en parallèle des actions anti-communistes dans les entreprises et bien au-delà...

Les militants CGT ont découvert cette pratique patronale par hasard, dans la presse régionale. En effet, ces tristes individus furent présentés à la justice pour avoir voulu "casser du gréviste" à Lyon où nos camarades cheminots étaient en grève avec occupation des locaux. Face à cette attaque en règle des membres de la milice SITER, les militants CGT de la SNCF réagissent, poursuivent et réussissent à capturer quelques membres du commando qu'ils présentent aux forces de l'ordre. Quelle ne fut pas la surprise de ces dernières en découvrant, dans les coffres des véhicules utilisés par ces voyous, des tenues et tout l'arsenal utilisé par les CRS, matériel volé, bien entendu !...

Ayant pris connaissance de ces faits et suite aux aveux obtenus par la police, les militants CGT de tous les établissements de Creusot-Loire et de Framatome ont exigé la tenue de CE exceptionnels pour demander le renvoi immédiat des membres de la SITER de tous les sites des entreprises ; ce que les directions ont été dans l'obligation d'accepter et de mettre en oeuvre⁵ !

Nous avons découvert ensuite que, au-delà de tout faire pour briser les mouvements revendicatifs en cours, ils avaient également pour mission de renseigner les directions sur les diverses actions ou initiatives envisagées et en préparation, en infiltrant les syndicats, la CGT en particulier.

¹ Voir également l'article de Joseph Tréhel "Les indépendants de chez Simca", paru dans Vie Nouvelle n°197, janvier-février 2017.

² La tuerie d'Auriol désigne les assassinats de six personnes survenus au cours de la nuit du 18 au 19 juillet 1981, près d'Auriol dans la bastide familiale de Jacques Massié, chef de la section locale du service d'action civique de Marseille. Ce dernier est soupçonné par son adjoint de vouloir les trahir en remettant à des mouvements de gauche les dossiers locaux du SAC. Cette tuerie survient dans un contexte d'extrême paranoïa anticomuniste. Jacques Massié, son épouse, son fils âgé de sept ans, ses beaux-parents et son beau-frère sont tués tour à tour. Ce crime émeut la France et devient une affaire d'État. À la demande du Président de la République François Mitterrand, le gouvernement dissout le SAC le 3 août 1982.

³ SITER : Société Industrielle de Travaux d'Etude et de Régie. Entreprise intérimaire dirigée à l'époque par un certain Albert Jean Gaillard, localisée à Mâcon, à Lyon, chez Berliet et certainement sur d'autres lieux.

⁴ Framatome est issue du rapprochement, en 1958, de Creusot-Loire et de l'entreprise américaine Westinghouse Electric.

⁵ Framatome utilisait aussi les services d'une société de gardiennage, l'ACDS, pour multiplier les rondes, les contrôles ; elle installe aussi d'anciens militaires au standard, au télex et à l'entretien, tous les points stratégiques pour tout savoir. Creusot-Loire et Framatome ont également engagé des intérimaires de chez ITEL, Intérimaire Technique Electrique. La SITER n'existe plus depuis le milieu des années 80.

Non moins surprenante a été la découverte de la présence d'un des membres de cette bande dans un appartement situé à quelques étages du même immeuble que celui de Jacky DUBOIS, alors membre du Syndicat CGT de Creusot-Loire, mais également et surtout, Secrétaire général de l'UL de Chalon !... C'est au moment de la parution dans la presse de l'affaire de Lyon que le rapprochement a été fait avec des incidents souvent relevés par Jacky, à savoir la "visite" régulière de sa boîte aux lettres et son courrier... "examiné", incidents qui ont cessé, comme par hasard, après l'arrestation de ce "voisin" indélicat. Tout laisse à penser qu'il ne s'agissait pas d'une simple "vue de l'esprit" et que les soupçons étaient bien fondés !

relativement précise des auteurs de ces attentats, jamais ceux-ci n'ont été retrouvés, ni inquiétés...

Cette période sombre du militantisme, avec l'usage par le patronat de milices destinées à freiner les actions syndicales, est à rapprocher d'autres exactions des plus graves ; certains de nos camarades CGT y ont perdu la vie ou ont été blessés dans des conditions atroces, comme nous l'avons vu à Vichy⁶, par exemple. Il fallait à tout prix donner une image dégradée du syndicalisme CGT en particulier et de ses militants, mais aussi de tous ceux qui luttèrent pour une autre société, plus humaine, avec en tête les militants du PCF.

Jacky Dubois



Autres faits troublants à l'époque : la série d'attentats que les villes de Chalon et du Creusot ont connu. Dans cette dernière, un camarade de la CGT, Claude PERRAULT a été victime d'un colis piégé déposé dans les locaux de l'UL lors d'une réunion des syndicats ! Ce camarade a alors perdu l'usage d'un oeil et d'une oreille... A Chalon, ce sont les locaux de la Fédération du Parti Communiste Français qui ont été l'objet d'un attentat détruisant la quasi-totalité des bureaux et endommageant les appartements situés en dessous !

Dans les deux cas, si les militants de la CGT, tout comme ceux du PCF, avaient une idée

⁶ Il s'agit de la SOBOVIDE, abattoir sur une commune proche de Vichy, où 2 hommes de main, Francis Dronzak (recruteur) et René Bour, tous les deux bouchers tâcherons ainsi que Christian Chambon, ancien directeur de la SOBOVIDE, ont reconnu devant le tribunal, début 1988, avoir causé l'infirmité permanente à 50% de Patrick Boudet, délégué CGT et militant PCF, agressé avec une feuille (hachoir). Son tort : avoir dénoncé un trafic de viande.

Les « indépendants » de chez Simca

Du temps où Bruno Le Maire et Nicolas Sarkozy étaient trop jeunes pour faire de la politique, l'organisation mise en place par la direction de l'usine de production automobile Simca à Poissy s'articulait autour de deux axes : la promotion de délégués « indépendants » regroupés au sein d'une organisation du même nom et la répression à l'encontre des syndicalistes CGT et CFDT.



Joseph Tréhel,
ancien élu CGT,
Simca Poissy.

Les délégués « indépendants » étaient choisis parmi les salariés des chaînes de production et des ateliers en fonction de critères précis : avoir une certaine autorité à l'égard de leurs collègues et être compatibles avec l'idéologie préconisée par la direction, ne pas faire de politique, mais être anticommuniste, informer la direction des faits et gestes de ceux qui pouvaient remettre en cause l'ordre social ainsi établi.

Pouvoirs et obéissance

Au quotidien, ils bénéficiaient de pouvoirs et avantages jusqu'à désigner des salariés pouvant bénéficier d'augmentations individuelles de salaire. Interlocuteurs privilégiés de la hiérarchie, ils avaient un rôle d'intermédiaire entre les salariés et la direction pour l'octroi d'avances sur salaire, de congés exceptionnels...

Ces délégués de la Confédération française du travail (CFT) avaient le pouvoir de déposer et de défendre des revendications.

Dans l'usine, même les plus petites revendications déposées par la Cgt rencontraient une réponse invariable : « Cette demande ne peut être accordée ». La même doléance déposée par les « indépendants » obtenait une réponse différente. Il fallait démontrer que la Cgt ne servait à rien.

Vous avez dit : « indépendants » ?

Quand je siégeais comme élu au Comité central d'entreprise, le porte-parole des « indépendants » déclarait en préalable de l'ouverture de la réunion du CCE que son groupe ne pouvait siéger en compagnie de syndicalistes politisés. Demeuré seul face au directeur, celui-ci m'indiquait que la réunion ne pouvait se tenir faute de quorum. Il se rendait ensuite dans une salle attenante, dont l'entrée m'était interdite, pour rencontrer les « indépendants » et tenir la réunion officiellement annulée. Ces représentants s'octroyaient dans l'usine la paternité des acquis sociaux (4^e semaine de congés payés) obtenus nationalement par les salariés des autres entreprises et les syndicats représentatifs. Ce système a toutefois atteint ses limites à mesure que l'écart grandissait entre les aspirations des salariés et les réponses apportées par la direction de l'entreprise et son organisation maison. Les grandes grèves de 1982 et de 1983 y ont mis fin. ■

5 juin 1977. À l'entrée des Verreries mécaniques champenoises, une voiture s'approche et fait feu. L'ouvrier Pierre Maître qui tenait le piquet de grève, encarté à la CGT, s'écroule. Les assassins sont des membres de l'encadrement de Citroën affiliés à la Confédération française du travail, un outil de maintien de l'ordre et de répression antisyndicale. Le grand patronat et la droite tentent depuis les années 1960 d'implanter la CFT dans les entreprises, notamment automobiles. Chez Citroën, Peugeot, Simca-Chrysler, Berliet ou encore Ford, ces nervis mouchardent, jouent les briseurs de grève, allant jusqu'à tabasser les militants syndicaux.



Ce système répressif est inspiré du «modèle social» mis en place par Simca, dans les années 1950: sécurité musclée, fichage systématique des salariés, agents de secteur chargés de mater les récalcitrants, trucage des élections pour s'assurer la mainmise sur les instances représentatives du personnel... Un syndicalisme prétendument indépendant que combattront la CGT, jusqu'à sa disparition en 2002. ■ C.B.

En collaboration avec la photothèque de l'IHS-CGT.

Hommage à Pierre Maître devant le siège de la CGT, à Paris, en juin 1977.

Photo: IHS-CGT

Années 1970-1980, des luttes féroces opposent syndicalistes et directions d'usines, sur fond de désindustrialisation. Photo: IHS-CGT



ENSEMBLE NOVEMBRE 2016

Répression syndicale aux Usines Puzenat

“1936 : A l’usine, les délégués du personnel furent mis en place, des conventions collectives pour les ouvriers et les techniciens avec un avenant reconnaissant des avantages supérieurs pour le personnel des usines Puzenat. Avec un syndicat très fort et omniprésent, cela se concrétisa par une puissante manifestation unitaire le 1er mai 1937. Autant dire que la direction de l’usine ne voyait pas cela d’un très bon oeil, c’est alors que la répression commença à se faire sentir. Ce fut l’époque des “Lyonnais”, espèces de fascistes recrutés dans les bas-fonds, qui organisaient des perturbations et des bagarres à la sortie de l’usine ; on dit même que des casquettes volaient dans l’étang qui se trouvait à l’emplacement du parking actuel.

(...) Le gouvernement Daladier venait de prendre une série de mesures qui remettaient en cause les avantages et les acquis de 1936. Le bureau confédéral de la CGT prit la décision de déclencher une grève générale pour le 30 novembre 1938. Celle-ci fut immédiatement déclarée illégale par le gouvernement. (...) A Bourbon-Lancy, les responsables du syndicat firent leur devoir, mais ce ne fut qu’une infime minorité de grévistes qui suivit.

La répression ne se fit pas attendre ; c’est la quasi-totalité des militants qui fut licenciée. Ils étaient 17 qui ne devaient plus remettre les pieds à l’usine. Le syndicat était complètement décimé et avec la guerre, il entra dans la clandestinité. (...)

Courant 1955, des bruits d’accord avec des filiales comme RENAULT ou SIMCA commencèrent à filtrer.

La balance pencha en faveur de SEVITA et SOMECA, filiales de SIMCA qui avait déclaré la guerre aux syndicats traditionnels comme la CGT, en favorisant la mise en place de “syndicats indépendants”.

Les rapports qui nous parvenaient de la fédération de la métallurgie étaient inquiétants et la nouvelle direction ne manquait pas d’essayer de nous

atteindre au moral en diffusant des résultats où la CGT obtenait des scores de 10 à 25% des voix.

A Poissy, au lendemain d’une élection, il y eut même une mise en scène avec le cercueil de la CGT, des enfants de chœur, avec des cierges pour l’accompagner. (...)

A Bourbon-Lancy, le syndicat indépendant commença à se manifester en fin d’année 1956 aux élections du comité d’entreprise où il obtint moins de 15% des voix.

Mais, tout de suite, on commença à ressentir les effets des méthodes qui allaient être mises en application, avec la tentative de neutralisation de nos délégués et collecteurs et des promesses de promotions et d’augmentation à la clef. Pour ma part, on y avait mis le prix : c’était une place de contremaître... en me faisant comprendre de ne plus militer.

Il y avait aussi le commissionnement individuel qui permettait de passer “mensuel” avec les avantages de la prime d’ancienneté. Evidemment, les premières listes de commissionnés affichées dans les ateliers mettaient bien en évidence le nom d’un délégué ou collecteur qui avait rejoint le syndicat indépendant.

Le moindre avantage, la moindre augmentation étaient affichés à la demande du syndicat indépendant, alors que les revendications de la CGT étaient systématiquement éludées. (...)

Il faut dire également que le syndicat indépendant disposait de permanents venant directement de l’entreprise SIMCA de Paris. Ils se déplaçaient dans toutes les entreprises du groupe, intervenant au moment des élections, se plaçant près des isolements pour essayer de faire pression sur les électeurs.

Ces hommes, nous les avons bien connus. C’était, par exemple, Robert CALMEJANNE, qui fut par la suite député, puis sénateur R.P.R. de Villemonble...”

Joseph VINCENT - Mémoire d’un ouvrier Bourbonnien

Guerre du Golfe et répression syndicale dans l'enseignement

“Nous sommes au moment de la guerre du Golfe (la première !), suite à l’invasion le 2 août 1990 du Koweït par l’Irak -avec, alors, la bénédiction plus ou moins tacite des Etats-Unis ! Saddam Hussein, le dictateur irakien, étant devenu infréquentable, la coalition, emmenée par les EU, bombarde l’Irak à partir du jeudi 17 janvier 1991. C’est l’opération “Tempête du Désert”.

Depuis des semaines et pour la défense internationale des travailleurs pris dans ce conflit annoncé¹, la CGT avait appelé à la grève dès que la coalition interviendrait militairement². Aussi, avec 2 camarades de l’établissement, le Lycée professionnel Julien de Balleure à Chalon, nous nous sommes déclarés en grève le 17 au matin en arrivant au bahut. Dès le lendemain, nous avons été convoqués par le Proviseur qui nous a informés que, sous consignes du Rectorat de Dijon, nous serions sanctionnés pour avoir participé à une “grève politique” avec, non seulement retenues de salaires, mais aussi baisse de note administrative (5 points !) et peut-être même un blâme !...

Nous avons bien sûr protesté à tous les niveaux de l’organisation et le blâme n’a pas été appliqué, mais il a fallu près de 5 ans pour retrouver la note administrative correspondant à notre échelon. Cette baisse a bien sûr été largement préjudiciable à notre carrière, avec des promotions retardées et donc, des conséquences salariales...”

Gérard Corneloup, retraité du Syndicat Educ’Action, ancien Secrétaire général de l’Union régionale des syndicats CGT de l’Education nationale.

Quelques dates et précisions :

<https://blogs.mediapart.fr/fxavier/blog/160411/la-propagandastaffel-us-aux-postes-de-commandes>

“... Le 10 octobre 1990, au cours d’une gigantesque audition télévisée, des témoins décrivent devant le

Congrès des États-Unis les horreurs commises au Koweït par les troupes d’occupation. Chacun est bouleversé par le témoignage d’une infirmière koweïtienne éplorée qui raconte comment les soudards irakiens ont débranché les appareils qui maintenaient en vie les prématurés de son hôpital et tué les nourrissons sans pitié en les jetant par terre.

On découvrira plus tard que la prétendue infirmière n’était autre que la fille de l’ambassadeur du Koweït aux États-Unis et n’avait rien à voir avec les soins aux prématurés. Son témoignage avait été monté de toutes pièces par les services secrets américains. En attendant, la supercherie a convaincu le Congrès américain d’autoriser le président George Bush à engager la guerre.”

25 juillet 1990 : Saddam Hussein fait part à l’ambassadrice des États-Unis de son projet d’envahir le Koweït. Cette dernière lui répond que les dirigeants états-uniens n’ont pas d’opinion sur le différend qui oppose l’Irak et le Koweït.

2 août 1990 : invasion du Koweït par l’armée irakienne.

Automne 1990 : préparatifs de l’opération militaire états-unienne «Tempête du désert». Les États-Unis prennent la tête d’une coalition internationale de 34 États et reçoivent en décembre le feu vert de l’Organisation des nations unies (ONU) pour envahir l’Irak.

12 janvier 1991 : manifestations anti-guerre aux États-Unis et en Europe. 200 000 personnes défilent dans les rues de Paris.

16 janvier 1991 : expiration de l’ultimatum de l’ONU et débuts de l’opération «Tempête du désert». La coalition internationale (dont la France fait partie) déverse 85 000 tonnes de bombes sur l’Irak durant 46 jours (autant que l’Allemagne durant toute la Seconde guerre mondiale).

26 février 1991 : soulèvement des populations chiites du sud de l’Irak.

28 février 1991 : les États-Unis sont aux portes de Bagdad, mais craignant un éclatement de l’Irak, décident de mettre un terme à leurs opérations militaires.

mars 1991 : Saddam Hussein fait massacrer rebelles et populations chiites au Sud et kurdes au Nord de l’Irak.

Voir également

<http://denis-langlois.fr/Appel-des-75-contre-la-guerre-du-88>

¹ Le positionnement de la CGT en faveur de la paix internationale est constamment réaffirmé : <http://cgt.fr/Pour-la-paix-le-progres-social-et.html>.

² LES ECHOS, le 15/01/1991 : Sur l’échelle de l’engagement contre la guerre, la CGT est l’organisation syndicale qui va le plus loin. Elle dégage ses deux armes les plus puissantes, la manifestation et la grève, pour défendre la paix à tout prix. De fait, après avoir manifesté samedi aux côtés du Parti communiste, la Confédération appelle aujourd’hui, jour de l’expiration de l’ultimatum, à une grève de quinze minutes. L’objectif : “Exercer une pression maximum pour faire reculer ce butoir et gagner la paix”. La CFDT, de son côté, “ne veut pas croire que la folie meurtrière l’emporte sur la raison”. Son Secrétaire général, Jean Kaspar, a exhorté par écrit, l’ambassadeur d’Irak à “refuser la politique du pire et à se retirer, sans conditions, du Koweït”... Si la CGC n’a pas fait de déclaration publique sur la crise du Golfe, dans l’éditorial de sa Lettre confédérale, Paul Marchelli, se défend d’être un “va t’en-guerre”, mais il est le seul à condamner clairement les attitudes pacifistes.